

WALLONIE/SPW

LA CARTOGRAPHIE POLITIQUE (XI)

Le PS reste le maître et se renforce, Ecolo en mode mineur, Les Engagés* perdent leur vaisseau-amiral, le MR perce !

Il est essentiel que les services publics garantissent l'objectivité et l'impartialité vis-à-vis des usagers ou des destinataires de leurs décisions. Cette impartialité ne peut s'imposer si la règle partisane prévaut dans l'attribution des emplois publics et a fortiori dans celle des emplois de direction. En Wallonie, malgré des déclarations à répétition, cette exigence n'est guère respectée et les partis ont colonisé et continuent de lotir le sommet de l'administration. Voici donc l'état des lieux pour le service public de Wallonie (SPW) au 1^{er} janvier 2024.

En mai 2011 (« d » n° 288, pp.4-6), en avril 2012 (« d » n°297, pp.4-6), en mai 2014 (« d » n°318, pp 4-6), février, mars et avril 2016 (« d » n° 335, pp.8-11, n°336, pp.10-11 et n°337, pp.16-17), mai 2017 (« d » n°348, pp.4-8), avril 2018 (« d » n°357, pp.14-18) avril 2019 (« d » n°367, pp.14-18) février 2022 (« d » n°395, pp.4-8) et février 2023 (« d » n°405, pp.4-8), le GERFA a établi la cartographie du sommet du service public de Wallonie (SPW) -qui réunit les deux anciens ministères- en identifiant politiquement les fonctionnaires à partir du grade d'inspecteur général (mandataires ou non). Dans notre livraison de juin 2020 (voir « d » n° 379), nous avons dû nous limiter aux seuls fonctionnaires mandataires à partir du grade d'inspecteur général. Depuis la livraison de 2022, nous pouvons reprendre la publication de l'ensemble du sommet, incluant donc les inspecteurs généraux ordinaires et les inspecteurs généraux experts.

Ce n'est pas le calme plat en 2023 ! L'année 2024 risque cependant d'être plus mouvementée à la suite du renouvellement des mandats et sous la pression des cabinetards qui souhaiteront revenir au SPW avec une promotion imméritée.

Ce ministère qui compte près 10.000 agents (9.750 exactement) joue un rôle-clé en Wallonie et gère des compétences importantes comme l'aménagement du territoire, les barrages, les routes et les voies hydrauliques, les forêts, l'économie régionale, les transports publics, les aéroports, l'énergie, la fiscalité, etc.

Pour établir la cartographie politique du sommet du SPW, le GERFA a retenu :

1. le secrétaire général,
2. les directeurs généraux mandataires,
3. les inspecteurs généraux mandataires,
4. les inspecteurs généraux ordinaires,
5. les inspecteurs généraux experts.

A chaque fonctionnaire identifié, une étiquette politique peut être attribuée.

1. Le secrétaire général mandataire

MARIQUE Sylvie, PS, chargée également du personnel (anciennement DG mandataire et ancienne chef de cabinet de Philippe COURARD, elle est le relai du PS).

2. Les directeurs généraux mandataires (6)

WILLAME Etienne, PS
 GUISSÉ Stéphane, PS
BONJEAN Lionel, MR
 FOURMEAUX Annick, PS
 HEINDRICHS Bénédicte, Ecolo
ALIBONI Marco, PS

Par rapport à 2023, deux changements importants :

-le MR **BONJEAN** chasse la CDH **QUOILIN** qui redevient directrice au SPW Digital (numérique) ; le CDH

(Les Engagés) perd sa place au comité de direction et le MR y fait une entrée remarquable en raflant la direction de l'Economie ;

-le PS récupère son poste-clé au SPW des Affaires sociales avec la désignation d'**ALIBONI** ; pour rappel, le poste avait été laissé vacant à la suite de la désignation de Françoise **LANNNOY** à la direction de l'AVIQ. Dans cette affaire, le PS fait coup double puisqu'il contrôle un gros pararégional et le SPW des Affaires sociales, deux gisements clientélistes.

Quant à Ecolo, il maintient son unique pion après avoir perdu son deuxième pion au comité de direction avec le départ à la retraite de **Bernard MONNIER** et démontre ainsi que la politisation verte existe mais se révèle fragile, d'autant que l'intéressé héritait d'une compétence sur mesure (« SPW Support ») et réversible et n'a guère marqué son territoire.

Enfin, autre innovation depuis 2021, la désignation d'un directeur général contractuel que nous ne prenons pas en compte.

3. Les inspecteurs généraux ¹

3.1. Ordinaires (10)

BERTRAND Thierry, PS
 JANSS Jean, PS
 TRICOT Benoît, CDH
 BRASSEUR Daniel, CDH
 VANDENDORPE Luc, PS
 SNAKENBROEK Patrick, PS
 DEGROS Eric, PS
 GRAVAR Florence, PS
 MARNETTE Stéphane, PS
 RENARD José, CDH (revenu de l'Agence wallonne du Patrimoine-AWAP)

C'est une catégorie en extinction remplacée par les inspecteurs généraux experts.

Alain ISTASSE, NE, disparaît de la liste vraisemblablement pour cause d’admission à la retraite.

WILLAME, SIMON et **MOISSE** font toujours partie de cette catégorie mais bénéficient d’un mandat, le premier en qualité de DG et les seconds en qualité d’IG ; ils sont donc repris dans leur qualité de mandataire.

3.2. Les inspecteurs généraux mandataires (7)

SIMON Dominique, CDH (anciennement IG effectif)
FLAMEND Pol, CDH (anciennement attaché)
CNUDDÉ Véronique, CDH
MOISSE Jacques, PS (anciennement IG effectif)
VAN PAMEL Jean, ECOLO
ZAMUROVIC Militza, CDH
CASSIERS Jean-Michel, CDH
Le MR **Jean-Luc GOSSELIN** disparaît de la liste pour rejoindre la **SOFICO** (Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures) comme directeur général. Pour le MR et l’intéressé, c’est une excellente affaire.

3.3. Inspecteurs généraux experts (22)

BUELEN Philippe, CDH ²

HERMAN Marc, CDH
GILLES Pierre, CDH
CALBERG Agnès, PS
VAN MUYSEN Christophe, PS
ANTOINE Laurent, CDH
LAMBERT Pascal, PS
VERZWYMELEN David, CDH
PLUMIER Jean, MR ³
RASQUIN Philippe, MR
PIERRET Isabelle, PS
RAMELOT Christine, PS
GENGOUX Pierre, MR
BASTIN Joëlle, MR
PIERRE Isabelle, CDH
LATOURE Florence, MR
GODFRIN Jean-Pierre, CDH
VERLAINE Dominique, CDH
DACHELET Michel, ECOLO
HENNUY Luc, MR
BAIJOT Jean-Michel, CDH
DEKYVERE Olivier, NE

Par rapport à 2023, on peut noter l’arrivée d’Olivier DEKYVERE (NE à ce stade). On est très loin de la vague de 2022 qui avait vu l’arrivée de dix nouveaux provenant pour la plupart des cabinets ministériels wallons.

Les mouvements et les changements d’équilibre

Au comité de direction, le PS garde son vaisseau amiral insubmersible

avec **MARIQUE** et quatre DG, soit 5 pions sur 7 ; il reprend ainsi le poste qu’il avait perdu en juin 2021, celui de **Françoise LANNOY**, qui avait pris la direction de l’**AVIQ** (4). **ECOLO** garde son unique poste après avoir perdu son deuxième poste créé sur mesure (la DG du personnel). Quant au CDH (Les Engagés), il perd son dernier poste après en avoir perdu un en 2020.

Etonnamment, le CDH (Les Engagés), même s’il est éjecté du comité de direction aligne cinq inspecteurs généraux mandataires et 17 inspecteurs généraux toutes catégories confondues; avec un seul poste au comité de direction et deux inspecteurs généraux, **ECOLO** n’est pas en bonne position; quant au MR, il fait son entrée au comité de direction et compte un nombre significatif d’inspecteurs généraux experts.

Par ailleurs, la nouvelle catégorie des IG experts gagne un poste avec 22 unités.

Le nombre d’IG nommés passe donc à 39 toutes catégories confondues, compte tenu d’un départ à la retraite et du départ de **GOSSELIN** pour la **SOFICO**.

Comptage

En termes d’unités, sur un total de **46 agents** donc :

	PS	Les Engagés	MR	ECOLO	NE (*)
SG mandataire	1	0	0	0	0
DG mandataires (six fonctions)	4	0	1	1	0
IG ordinaires (10)	7	3	0	0	0
IG mandataires (7)	1	5	0	1	0
IG experts (22)	5	9	6	1	1
TOTAL	18	17	7	3	1
(*) Non étiqueté					

Mais le comptage en termes d'unités ne reflète pas l'influence en termes de pouvoir.
Il y a donc lieu de pondérer les emplois en fonction de leur importance.

Nous avons donc attribué :
15 points pour le SG
10 points pour chaque DG mandataire
5 points pour chaque IG mandataire

(un IG mandataire est nommé pour cinq ans, perçoit une prime de mandat, contrairement à un IG effectif) et **3 points** pour chaque IG effectif ou expert.

L'enveloppe totale est donc de :
15x1 = 15 (SG mandataire)
10x6 = 60 (DG mandataires)
5x 7 = 35 (IG mandataires)

3x32 = 96 (inspecteurs généraux)
soit un total de **206 points**.

	PS	Les Engagés	MR	ECOLO	NE
SG mandataire (1)	1x15=15	0	0	0	0
DG (6)	4x10=40		1x10=10	1x10=10	0
IG mandataires (7)	1x5=5	5x5=25	0	1x5=5	0
IG eff et exp (32)	12x3=36	12x3=36	6x3=18	1x3=3	1x3=3
TOTAL	96	61	28	18	3

Synthèse

Sur 46 postes ou fonctions (1 SG, 6 DG, 39 inspecteurs généraux), le PS en obtient 18, **soit 39,13%**
le CDH 17, **soit 36,96%**
le MR 7, **soit 15,22%**
ECOLO 3, **soit 6,52%**
NE 1, **soit 2,17%**.

Sur la base du nombre de postes, le PS reprend sa position dominante ; le MR monte en puissance par la nomination de ses cabinetards au grade d'inspecteur expert déjà prise en compte en 2023 mais surtout par son entrée au comité de direction; quant au CDH, son maintien est remarquable puisqu'il aligne presque autant de postes que le PS, surtout en comparaison de son score électoral. Le CDH, en étant l'ex-allié au PS à la Région, parvient ainsi à préserver sa position avec cinq mandats. Sa position s'est cependant dégradée à la suite de la perte de son directeur général. Il est, plus que le PS, le vrai rentier de la politisation et entretient des positions qu'il pourra activer faci-

lement s'il fait partie du prochain gouvernement.

La percée du MR, qu'on pouvait entrevoir en 2018 mais qui ne s'était confirmée en 2019, reprend avec son entrée remarquable au comité de direction ; certes, il perd son poste d'inspecteur général mandataire, qui obtient un poste important ailleurs, mais maintient ses 6 postes d'inspecteur général expert. Bref, comme Les Engagés il paraît placer ses pions pour l'avenir. Quant à ECOLO, après avoir perdu son deuxième poste au comité de direction, il reste faible au niveau des IG et ne peut donc activer des candidats comme le MR ou Les Engagés qui ont placé leurs pions.

Il y a donc manifestement un changement, puisque le PS doit partager les nominations avec ses partenaires, mais aussi, assez étonnamment, avec le CDH qui prend la position de numéro 2 au niveau du nombre de postes.

Cela étant, le partage du pouvoir reste limité.

En termes de pouvoir, le constat est différent même si la tendance se maintient.

Ainsi, sur un total de 201 points,
le PS obtient **96 points, soit 46,60%**
le CDH **61 points, soit 29,61%**
le MR **28 points, soit 13,59%**
ECOLO **18 points, soit 8,74%**
et les NE **3 points, soit 1,46%**

Si la position du PS se situe aux alentours de 45% contre plus de 50% lors des comptages antérieurs, sa position de pouvoir reste forte puisqu'il concentre les postes de DG (4 sur 6) et de SG. Le MR commence à se faire une place en entrant dans le comité de direction, tandis que le CDH garde ses positions au niveau des inspecteurs généraux mais perd son poste de directeur général, fruit de son maintien ininterrompu au pouvoir pendant les dernières décennies.

Que l'on fasse le calcul par nombre de postes ou en fonctions pondérées, les chiffres traduisent les mêmes tendances, à savoir une surreprésentation de l'ancien attelage PS-CDH avec **76% des postes et du pouvoir (respectivement 76,09 et 76,21).**

Cette mainmise n'est pas dépassée par l'arrivée du MR et d'ECOLO qui, avec le PS, **atteignent 60,87% des postes et 68,93% du pouvoir.** Il est difficile d'imaginer que le maintien du CDH dans l'administration ait pu se faire sans l'approbation et le soutien du PS. De là à penser que la réparti-

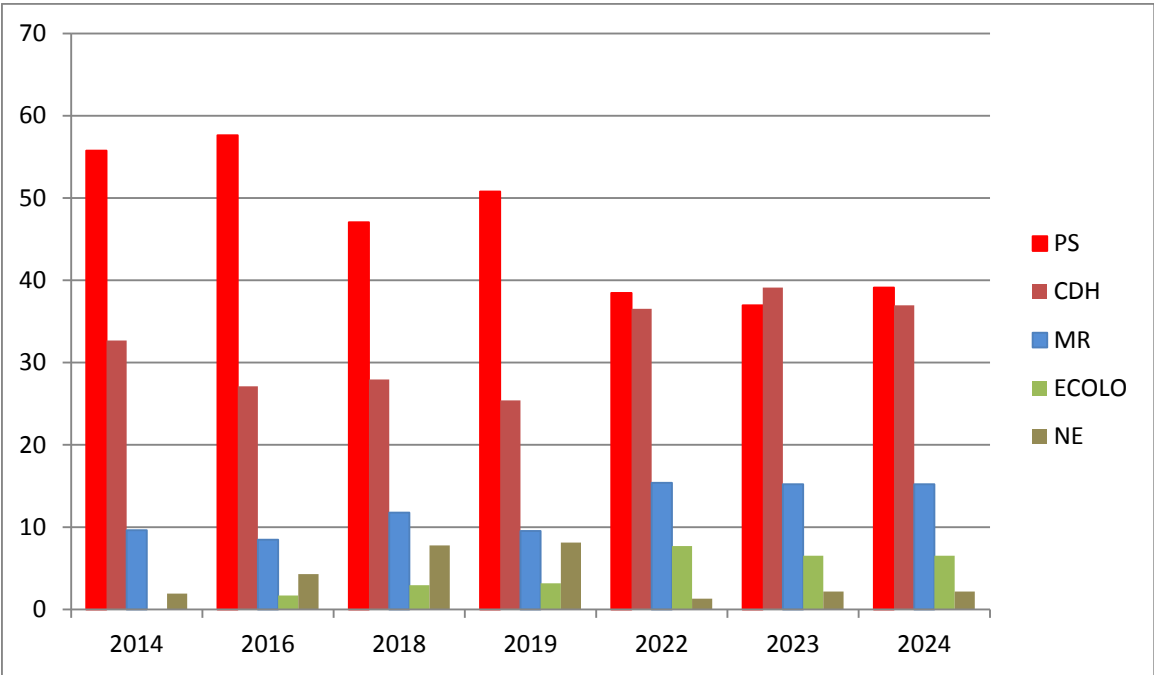
tion administrative pourrait augurer une modification politique et le retour du CDH au gouvernement, il n'y a qu'un pas....

Et par rapport à 2014-2016-2018-2019-2022-2023*

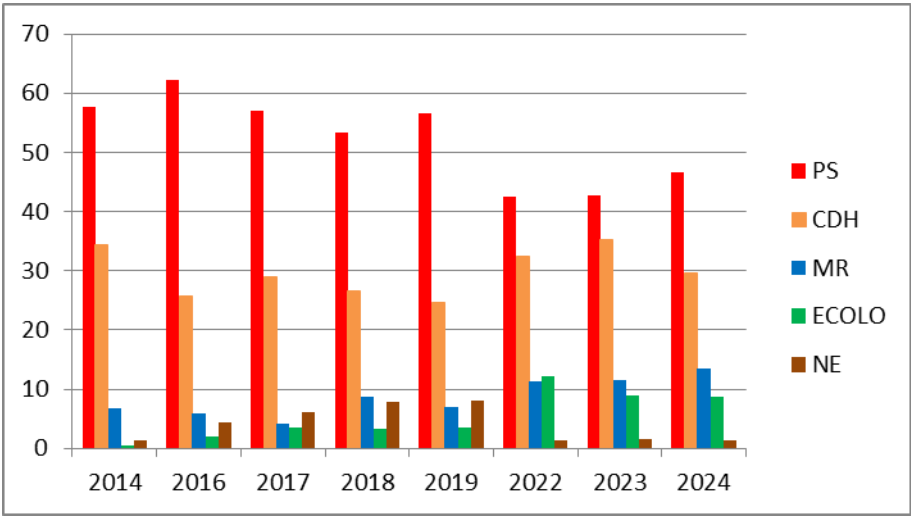
	2014		2016		2018		2019		2022		2023	
	Par nombre de postes	Par fonctions pondérées	Par nombre de postes	Par fonctions pondérées	Par nombre de postes	Par fonctions pondérées	Par nombre de postes	Par fonctions pondérées	Par nombre de postes	Par fonctions pondérées	Par nombre de postes	Par fonctions pondérées
PS	55,76%	57,59%	57,63%	62,26%	47,05%	53,38%	50,79%	56,54%	38,46%	42,54%	36,96%	42,79%
CDH	32,69%	34,37%	27,12%	25,68%	27,94%	26,69%	25,40%	24,73%	36,54%	32,46%	39,13%	35,32%
MR	9,62%	6,70%	8,47%	5,84%	11,76%	8,78%	9,52%	7,07%	15,38%	11,40%	15,22%	11,44%
ECO	0	0	1,69%	1,95%	2,94%	3,38%	3,17%	3,53%	7,69%	12,28%	6,52%	8,96%
NE	1,92%	1,34%	5,08%	4,28%	10,29%	7,77%	11,11%	8,13%	1,92%	1,31%	2,17%	1,49%

Pour une question de présentation, l'année 2017 a été omise. Vous en trouverez les tendances dans le 2^e diagramme ci-dessous.

GRAPHIQUE PAR NOMBRE DE POSTES (-2014-2016-2018-2019-2022-2023-2024)



GRAPHIQUE PAR FONCTIONS PONDEREES (2014-2016-2017-2018-2019-2022-2023-2024)



Pour 2014, un score fictif de 0,5 a été attribué à Ecolo afin qu'il figure sur le graphique.

Commentaire

Le fait que le GERFA puisse établir la cartographie partisane de la Région est déjà en soi préoccupant.

Cela signifie qu'en Wallonie, il est impossible d'occuper une fonction de direction sans faire allégeance aux maîtres politiques.

C'est évidemment insupportable, car on ne voit pas pour quelle raison objective les partis politiques -donc des organisations privées- s'arrogent le droit de lotir les services publics. Insupportable, car les services publics sont payés par la collectivité et doivent fonctionner de manière impartiale et objective, ce qui est rendu impossible par l'occupation des deux partis dominants.

Insupportable, car si tous les fonctionnaires étiquetés politiquement ne sont pas nécessairement incompétents, ils ont profité de leur carte politique ou de leur appui pour évincer d'autres tout aussi compétents.

Insupportable, car le système contraint les fonctionnaires qui veulent faire carrière et assumer des responsabilités -ce qui est légitime- à devoir faire allégeance à une chapelle qui ne représente pas l'intérêt général.

La cartographie de la Région démontre donc que le système est corrompu. Cela est grave, car cette occupation jette le discrédit sur les services publics, sur leurs missions et sur leur fonctionnement.

Dans notre édition de mai '17 nous écrivions que « *par rapport au pacte des années '90 qui attribuait 2/3 des postes au PS et 1/3 au PSC, rien n'a vraiment changé !* »

Cela doit être nuancé, car le MR et Ecolo participent maintenant à la répartition des emplois avec des proportions non négligeables tant en nombre d'unités qu'au niveau de la pondération du pouvoir. D'une certaine manière, le PS a atteint ses objectifs puisque tout le monde est à la table, y compris les anciens détracteurs de la politisation comme Ecolo ou ceux qui n'étaient pas capables d'aligner des candidats comme le MR.

Le duo historique est donc remplacé, du moins provisoirement, par la bande des quatre. Cela étant, les positions sont fragiles et paraissent s'effriter. Leur avenir ne paraît donc pas assuré.

Les nouveaux partenaires semblent avoir compris les règles du jeu qui leur permettent d'enregistrer une série de promotions et de désignations.

Par rapport aux cartographies de 2011, 2012, 2014, 2016, 2017, 2019, à la cartographie partielle de 2020, à celles de 2022 et 2023, les tendances se confir-

ment largement avec un PS dominant mais en retrait sauf en 2024, un CDH en bonne forme, un MR en montée et Ecolo en mode mineur. Plus préoccupant : en 2021, la plupart des nouvelles promotions au grade d'inspecteur expert ont été attribuées à des cabinetiers qui colonisent ainsi le SPW d'autant plus qu'ils seront en bonne position pour briguer un emploi de DG.

Cet élément, couplé au fait que la SG et les DG proviennent également de cabinets ministériels, a pour effet de politiser totalement le sommet du SPW et d'interdire toute désignation à un fonctionnaire qui n'est pas passé par les fourches caudines du cabinet et de la partitocratie.

Au-delà de la politisation, la promotion systématique de cabinetiers induit un système de proximité et de copinage entre les différents bénéficiaires qui se connaissent souvent bien, ce qui énerve l'action publique et accélère la conclusion de compromis boiteux, souvent illisibles et peu en phase avec les exigences de fonctionnement du service public.

Enfin, le fait que la direction du service public soit aux mains de fonctionnaires politisés qui doivent leur promotion à leur passage dans un cabinet n'est sûrement pas de nature à promouvoir l'imagination et l'initiative. En effet, ces

fonctionnaires ont été habitués à agir dans le cadre d'une structure politique verticale qui poursuit des objectifs précis d'occupation des postes et dans le but de réaliser les objectifs d'un programme politique et non dans le cadre d'un service public qui poursuit des objectifs centrés sur l'intérêt général.

D'ailleurs, lors des terribles inondations de juillet 2021, la structure politisée n'a été capable ni de prévoir ni de réagir vite, simplement parce qu'elle n'est pas programmée pour prendre des initiatives mais qu'elle est positionnée pour assurer les intérêts de ses maîtres partisans. En revanche, elle a été capable de mobiliser des moyens a posteriori qui se sont révélés très couteux.

Devant une structure pareille, il n'y plus guère de place pour l'espoir d'une réforme dans la mesure où tous les acteurs ont maintenant intégré la politisation intensive et systématique par l'intermédiaire des trop nombreux cabinets politiques.

Pendant que les quatre partis continuent à se consacrer à leur jeu favori, la situation de la Wallonie continue à se détériorer sous l'œil goguenard des cabinetards qui profitent de leurs belles promotions partisans.

ML

(1) Les emplois de fonctionnaire général sont désormais attribués par mandat, à l'exception des emplois d'inspecteur général-expert. Les IG mandataires perçoivent une prime annuelle de 6.500 euros à 100%, soit, à l'indice actuel 2,0399, **13.259 euros ou 1.105 euros par mois**. La catégorie des inspecteurs généraux ordinaires est donc en extinction et disparaîtra avec leur admission progressive à la retraite.

(2) A noter que Philippe BUELEN est détaché depuis 2009 à la SOGEPA (Société wallonne de gestion et de participations), aujourd'hui Wallonie Entreprendre (fusion de la SOGEPA avec la Société régionale d'investissement de Wallonie-SRIW) et a été le chef de cabinet du ministre wallon Maxime PREVOT (voir « d » n°346, MAR 17, pp.8 et 15) !

(3) Revenu aussi de l'AWAP, voir « d » n°392, NOV 21, pp.4-5.

(4) « Partie de chaises musicales : suite et pas fin », « d » n°389, JUN 21, p.10.

*Pour une question de graphie, le CDH a été maintenu dans les énumérations.

ÉTATS-UNIS/ROYAUME-UNI

« LA PEINE, C'EST LE PROCES » CONTINUE (XVII)

Les 20 et 21 février se tiendront à Londres les audiences de dernier appel pour Julian ASSANGE contre son extradition demandée par les Etats-Unis à la justice britannique, qui a accédé jusqu'ici aux requêtes américaines. Une dernière chance ou une étape de plus dans la poursuite d'un cauchemar ? Dans le meilleur des cas, le cauchemar se poursuivra cependant encore un certain temps ... et c'est sans doute le but poursuivi.

La procédure au Royaume-Uni est un casse-tête rétif à une explication claire, comme nous l'avons évoqué dans de précédentes livraisons de *diagnostic*. Limitons-nous à rappeler qu'Assange demande à *pouvoir faire appel*, avec une série d'arguments. Rappelons aussi simplement que cela va faire cinq ans qu'Assange est emprisonné à Londres dans les pires conditions



Intérieur de la prison de Belmarsh

d'une prison de haute sécurité destinée à des terroristes ou des criminels, alors qu'il n'a commis aucun crime. Journaliste et éditeur australien, il est poursuivi aux Etats-Unis pour des publications relatives aux guerres menées par les Etats-Unis en Irak et en

Afghanistan, ainsi que pour des documents de la diplomatie américaine, toutes publications effectuées hors des Etats-Unis sur le site Wikileaks. Du travail journalistique, mené par un non-Américain et en dehors des Etats-Unis, et que Washington veut sévèrement criminaliser en le faisant passer pour de l'espionnage, ce qui menace évidemment la possibilité et la pérennité de tout travail de ce genre dans l'avenir.

Les risques de l'extradition

En cas d'extradition, Assange passera devant un tribunal américain où il risque des peines allant jusqu'à 175 ans de prison. Comme d'autres cas l'ont déjà montré, et comme de nombreux observateurs l'ont déjà relevé, ce serait une procédure viciée, d'exception, devant un tribunal constitué de façon irrégulière. Et les conditions de détention préalables au procès ou consécutives à une condamnation, seront épouvantables. Toutes ces réalités, ainsi que la nature des poursuites à l'encontre d'Assange, qui sont contraires aux standards de la *convention européenne des droits de l'homme*, garantie par la Cour du même nom de Strasbourg, auraient déjà dû conduire les tribunaux londoniens à rejeter la demande d'extradition américaine.

Qu'il n'en ait rien été est l'illustration continue de la connexion géopolitique structurelle de Londres avec Washington, et qui n'est sûrement pas prête de se relâcher dans le contexte international actuel. On pourra toujours gloser sur l'histoire des droits de l'homme en Grande-Bretagne et la glorieuse *Magna carta*, les faits sont là. D'ailleurs, à tous les niveaux des droits et libertés au Royaume Uni, la situation est de

plus en plus irrespirable, comme en témoignent divers projets de l'actuel gouvernement, que ce soit sur la déportation de demandeurs d'asile vers la Rwanda ou sur les projets de soustraire les tribunaux britanniques au respect de injonctions de la Cour européenne des droits de l'homme, la CEDH. On peut bien sûr toujours espérer une sorte de « sursaut » de l'un ou l'autre magistrat-maillon de cette chaîne. Est-ce possible ? Ce qui s'est passé jusqu'ici ne permet pas trop de l'espérer.

Si les deux magistrats désignés refusent d'autoriser l'appel d'Assange, alors l'affaire est terminée au niveau britannique, et les avocats d'Assange saisiront immédiatement la CEDH.

D'une part pour - en mesure provisoire - empêcher l'extradition immédiate vers les Etats-Unis, que le pouvoir politique et l'establishment britannique seraient trop heureux d'exécuter. D'autre part et ensuite, l'affaire est plaidée sur le fond devant la CEDH, ce qui peut aussi prendre bon nombre de mois avant décision finale de la Cour.

Le Royaume-Uni pourrait passer outre cette injonction de la CEDH (1) et extraditer Assange, ce serait évidemment un scandale international de grande ampleur, et la création d'une situation irréversible : Assange sera pour de bon dans une prison américaine, et même si ensuite la CEDH lui donnait raison, les Etats-Unis n'en auront cure et ne le renverront jamais au Royaume-Uni.

Un appel calibré ?

Une autre hypothèse est cependant possible, et particulièrement plausible : que l'appel soit autorisé, non pas sur tous les arguments invoqués par la défense, mais sur un seul ou deux par exemple. Dans ce cas, l'affaire se poursuit et les débats futurs porteraient uniquement sur ces arguments retenus comme pouvant être discutés. L'étape suivante pourrait durer de douze à dix-huit mois !

Ceci pourrait être le piège parfait : les arguments retenus pourraient

être ceux qui pourraient être le plus facilement réfutés ultérieurement par les avocats britanniques de l'accusation, agissant pour le compte des Etats-Unis, avec une nouvelle défaite au bout du compte pour Assange, qui aura passé presque deux années supplémentaires en prison ! Evidemment, cela reportera à cette nouvelle échéance un recours devant la CEDH, qui prendra lui aussi vraisemblablement un an sinon plus...

En outre, cela enlève une épine du pied du président Joe BIDEN, qu'une éventuelle extradition d'Assange pendant la campagne électorale américaine pourrait gêner au regard de son aile gauche.

C'est alors clairement la logique « la peine, c'est le procès » qui se confirme et se perpétue, comme nous l'avons déjà analysé à plusieurs reprises. Assange reste encore en prison de longues années.

Nils MELZER, l'ex-rapporteur spécial de l'ONU pour la torture, avait déjà avancé clairement, dans son remarquable livre *Assange, histoire d'une persécution politique*, l'idée du piège lors du premier jugement : celui-ci, rendu le 4 janvier 2021, avait accepté l'extradition d'Assange sur tous les arguments de l'espionnage et de l'atteinte à la sécurité des Etats-Unis, rejetant toutes les objections de la défense sur les libertés de presse, d'information, d'expression, les motifs politiques à l'extradition, etc. Mais la première juge avait quand même rejeté l'extradition sur le seul motif de la santé d'Assange et des risques accrus que constituait pour lui une incarcération dans les prisons américaines. Or, c'était sans doute l'argument le plus facilement renversable par l'accusation américano-britannique. Il a suffi de mettre en cause les expertises psychiatriques - toujours plus facilement discutables que des points de droit - et de promettre un hôtel 5 étoiles à Assange dans l'enfer carcéral américain (c'est de l'humour ...) pour qu'in petto les Etats-Unis réussis-

sent à renverser la décision en appel.

Dans tous les cas de figure, la situation reste scandaleuse et dramatique, d'autant plus que les magistrats britanniques refusent toujours qu'Assange puisse vivre et attendre le résultat final de la procédure dans une situation de liberté provisoire surveillée, auprès de son épouse et de ses enfants.

Cela fait douze ans qu'il n'a plus connu la liberté, cinq ans qu'il vit dans une prison de haute sécurité londonienne, en cellule de 3 m sur 2, 23 heures par jour, à l'isolement des autres détenus, et avec une visite hebdomadaire de sa famille et de rares autres visites.

Dans le meilleur des cas, avec les perspectives tracées plus haut, et à supposer qu'il gagne définitivement devant la CEDH, il aura passé 14 à 15 ans en détention.

Pour rien.

Non, pardon, pour que nous soyons informés.

Marc MOLITOR

L'impasse judiciaire rend d'autant plus urgentes les pressions politiques et médiatiques sur les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Pour dénoncer ce scandale et réclamer la libération immédiate d'Assange et la fin des poursuites, une manifestation se tiendra face à l'ambassade des Etats - Unis, côté avenue des Arts, au carrefour de l'avenue des Arts et de la rue Guimard, le mardi 20 février 2024 à 10h.

(1) Voir à ce sujet « Les mesures provisoires ordonnées par la CEDH », « d » n°391, AVR 22, p.15 (NDR).

Voir également agenda p. 23

